

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

A la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 5 décembre 2016 à 19H30 à laquelle sont présents : Madame Julie D'Astous et messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire .

RÉSOLUTION 260-2016 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 261-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points soumis par la directrice générale.

RÉSOLUTION 262-2016 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

******DEPOT DU REGISTRE DE DÉCLARATIONS DES DONS DES ÉLUS**

******RAPPORTS DES ÉTATS DE RÉSULTATS** La directrice générale présente un état des résultats .

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

Rapport de l'OTJ : aucun point.

Rapport de la Corporation de développement : aucun point

Bibliothèque municipale :Aucun point nouveau

Rapport de l'inspecteur en bâtiments : Permis : Solifor, Pierre-Paul Cimon, Construction Stéphane Gagnon (toiture de l'école Lavoie)

RÉSOLUTION 263-2016 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste . (15,889.84\$)

RÉSOLUTION 264-2016 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

Conformément à l'Article 148 du Code municipal ,le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Fernand Caron que **le conseil municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière adopte une résolution** à l'effet que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2017** soient fixées le lundi à 19h.30 heures et comme suit :

9 janvier	6 février	6 mars	3 avril	1 ^e mai	5 juin
10 juillet	14 août	11 septembre	2 octobre		
13 novembre	4 décembre				

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi.

RÉSOLUTION 265-2016 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DES QUESTIONS FAMILIALES

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger ,appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de nommer madame Julie D'Astous, représentante des questions familiales pour la durée d'un an expirant en décembre 2017.

RÉSOLUTION 266-2016 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE L'OTJ

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Pascal D'Astous, représentant de la municipalité avec droit de vote au comité de l'OTJ pour la durée d'un an expirant en décembre 2017.

RÉSOLUTION 267-2016 REPRÉSENTANT POUR LE FESTIVAL DE LA PETITE CAMPAGNE

Il est proposé par madame Julie D'Astous ,appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Fernand Caron, représentant de la Municipalité au sein du comité pour l'organisation du Festival.

RÉSOLUTION 268-2016 REPRÉSENTANT À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Renaud Fortin, représentant de la Municipalité à la table de la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière et ce, pour la durée d'un an expirant en décembre 2017.

RÉSOLUTION 269-2016 REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Stéphane Berger, représentant au sein la bibliothèque municipale.

RÉSOLUTION 270-2016 OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS PÉTROLIERS

ATTENDU QUE : le total des achats en produits pétroliers dépasse **25,000\$** par année;

ATTENDU QUE : selon l'article 936 du Code municipal, l'adjudication d'un contrat comportant une dépense de plus de 25,000\$ et de moins de 100,000\$, ne peut être adjugé qu'après demande de soumission faite par voie d'invitation écrite auprès au moins de deux fournisseurs;

ATTENDU QUE : deux entreprises ont présenté une soumission pour l'approvisionnement des produits pétroliers à partir du prix à la rampe d'une seule et unique même journée à des fins de comparaison équitable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement d'accepter la soumission la plus basse reçue du Groupe Gaz-O-Bar de Trois-Pistoles basée sur le prix à la rampe du 1^{er} décembre 2016

Gaz-o-Bar 0.99\$/litre pour l'essence
1.05\$/litre pour le diesel
0.80\$/litre pour le mazout

Pétroles BSL 1.01\$/litre pour l'essence
1.08\$/litre pour le diesel
0.82\$/litre pour le mazout

RÉSOLUTION 271-2016 PLAN TRIENNAL DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le plan triennal de destination des immeubles de la Commission scolaire des Phares et demande que si le nombre requis de clientèle n'est pas atteint, de conserver l'école Lavoie ouverte et accessible aux étudiants et de prendre en considération qu'à l'intérieur de l'école, des services très importants s'y retrouvent tels que la bibliothèque municipale et scolaire et un service de garde très apprécié de la population.

RÉSOLUTION 272-2016 PROGRAMME DE PRÉVENTION EN INCENDIES

ATTENDU QUE : le règlement 59-90 stipule que les citoyens ont l'obligation de faire ramoner les cheminées par un entrepreneur accrédité;

ATTENDU QUE : il est pertinent d'inclure cette obligation dans le cadre d'un programme de prévention des incendies ;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité d'inclure un règlement concernant le ramonage des cheminées dans le cadre du programme de prévention en incendies qui devra être produit ultérieurement.

RÉSOLUTION 273-2016 AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN MUNICIPAL

ATTENDU QUE : depuis la rénovation cadastrale, les limites des lots 4147310 et 4147425 appartenant à la municipalité, ont été modifiées ;

ATTENDU QUE : cette modification cause une problématique aux propriétaires du lot voisin numéro 4147311 composé d'une érablière en exploitation;

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité d'autoriser messieurs Gaétan et Guy Berger, propriétaires du lot 4147311, d'exploiter et entailler les érablières situées sur les lots 4147310, 4147425 appartenant à la municipalité et contigus au lot 4147311 leur appartenant, pour toute la durée de vie de leurs installations de cueillette d'eau (tubulure) et la municipalité se dégage de toute responsabilité en regard de l'utilisation autorisée par cette dernière.

RÉSOLUTION 274-2016 HORAIRE DU BUREAU DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par monsieur Fernand Caron , appuyé de madame Julie D'Astous et résolu que le bureau soit fermé le 22-23-29 et 30 décembre 2016 ainsi que le 2 janvier 2017.

RÉSOLUTION 275-2016 ÉQUILIBRATION DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION

ATTENDU QUE : Servitech, évaluateurs agréés, mandaté pour procéder à l'examen des rôles d'évaluation , recommande à la municipalité l'équilibration du rôle triennal 2018-2019-2020;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière consent à ce qu'une équilibration du rôle d'évaluation pour le cycle triennal 2018-2019-2020 soit exécutée par Servitech et s'engage à payer les coûts de 7,545\$ excluant les taxes.

RÉSOLUTION 276-2016 CRÉATION D'UNE RÉSERVE POUR LA VOIRIE

ATTENDU QU' : en vertu de l'article 1094.7 du Code Municipal, une municipalité locale **peut créer par résolution**, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture de l'un ou l'autre des services de l'eau et de la voirie et d'une durée d'existence illimitée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et adopté à l'unanimité de créer une réserve financière d'un montant de **55,000\$** financé par une taxe spéciale à un taux de **13,8\$/100\$** prélevée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 277-2016 APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FQM SUR LE PROJET DE LOI 106

CONSIDÉRANT que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et adopté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie les demandes suivantes formulées par la FQM;

D'ADOPTER un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'ABROGER l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;

DE DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les

habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire.

RÉSOLUTION 278-2016 SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Fernand Caron et adopté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie les demandes suivantes formulées par la FQM;

DE DEMANDER au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

DE DEMANDER que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

DE DEMANDER qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

DE DEMANDER que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

RÉSOLUTION 279-2016 TRAVAUX DANS LE CADRE DU PARRM POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE : le Ministère des Transports a consenti dans une correspondance datée du 24 octobre 2016, (**dossier #00025049-1**) une subvention de **20,000** en regard des travaux énumérés dans la résolution 212-2016 ;

ATTENDU QUE : les travaux de pavage énumérés dans la résolution 212-2016 sont finalisés;

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement

* Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de **20,000\$**, conformément aux exigences du ministère des Transports

*Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

RÉSOLUTION 280-2016 DEMANDE DE COMMANDITE DU COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI DE BALLE DONNÉE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de verser **200\$** au comité organisateur du tournoi de balle donnée qui aura lieu à la patinoire extérieure de St-Eugène-de-Ladrière, les 3-4-5 février 2017.

RÉSOLUTION 281-2016 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL PRÉSENTÉ AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL (FDR)

ATTENDU QUE : la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière présente un projet de réaménagement du parc municipal dans le but d'inciter les familles au sport de plein air;

ATTENDU QUE : ce projet répond aux actions inscrites dans la politique familiale de la municipalité favorisant l'activité physique ;

ATTENDU QUE : la beauté de l'environnement paysager du parc situé sous couvert d'arbres est un élément central dans la mise en valeur du site ;

ATTENDU QUE : ce projet permettra l'accès aux visiteurs et adeptes de plein air à la diversité des services à proximité du parc municipal offert par des organismes ou entreprises;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Caron , appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement de présenter le projet de réaménagement du parc municipal de St-Eugène-de-Ladrière au Fonds de développement rural et répondant au plan d'actions de la politique familiale de la municipalité et par ailleurs, confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles pour un montant de **15,120\$**.

RÉSOLUTION 282-2016 APPUI À MOISSON RIMOUSKI-NEIGETTE

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie le projet « Les fruits partagés » présenté par Moisson Rimouski-Neigette au FDR.

RÉSOLUTION 283-2016 PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

CONSIDÉRANT que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

CONSIDÉRANT que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le

17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;

CONSIDÉRANT qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

CONSIDÉRANT que les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;

CONSIDÉRANT que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

CONSIDÉRANT le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du

taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

CONSIDÉRANT l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

CONSIDÉRANT que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande , ce qui suit, à savoir :

➤ **Au gouvernement du Québec**

- De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;

- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

- **AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Pascal D'Astous pour la présentation d'un règlement en regard de l'adoption du programme triennal des immobilisations , du taux de taxe foncière générale, de la tarification des services et le taux d'intérêt pour tout compte passé dû pour l'exercice 2017.

- **AVIS DE MOTION** est donné par madame Julie D'Astous pour le projet de règlement ayant pour objet la création d'une réserve afin de répondre aux exigences de LQE (Collecte des matières organiques)

- **AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Fernand Caron pour modifier le règlement 209-2014

- **AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Renaud Fortin pour le projet de règlement ayant pour objet la création d'une réserve pour financer l'acquisition d'un camion de déneigement

RÉSOLUTION 284-2016 ENTRETIEN DU RANG 4 OUEST

ATTENDU QUE : des propriétaires de lots situés sur le rang 4 ouest demandent d'entretenir le rang lors de chutes de neige abondante,

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité d'entretenir le rang 4 ouest suite à d'abondantes chutes de neige, toutefois, seulement après le déneigement des chemins tels que les rues du village et les rangs ou il y a beaucoup plus d'achalandage.

RÉSOLUTION 285-2016 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

Il est proposé par Madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu unanimement d'embaucher Rebecca Chassé sous la supervision à titre gratuit de son père, Martin Chassé pour l'entretien de la patinoire en lui accordant un montant forfaitaire de **2,300\$**

RÉSOLUTION 286-2016 ÉTUDE DE RÉGIONALISATION

ATTENDU QUE : la MRC de Rimouski-Neigette fait appel à une firme externe pour procéder à une étude visant la mise en commun d'une partie ou l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière consent à participer à l'étude de régionalisation en incendie de la MRC de Rimouski-Neigette et s'engage à payer la part des frais reliés à cette étude.

RÉSOLUTION 287-2016 LISTE D'ARRÉRAGES DE TAXES

Suite à la présentation de la liste d'arrérages de taxes, il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé de madame Julie D'Astous et résolu d'aviser les contribuables ayant des arrérages de taxes que leur compte de taxes devra être acquitté avant le 15 mars 2017.

À défaut du requérant de le faire avant la date limite ci-haut mentionnée, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à transmettre ces comptes à la M.R.C. de Rimouski-Neigette, selon l'article 1023 du code municipal au plus tard le 18 mars 2017.

RÉSOLUTION 288-2016 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité à 23 h.30.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger,
Dir.générale & sec/trésorière

